

JUIN 2018

Année 2018
n° 32

VAL DE CHALVAGNE N° 32



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Les rigueurs de l'hiver nous ont rattrapés au mois de mars, mais surtout début avril, où d'importantes chutes de neige ont causé des dégâts sur les réseaux électriques, téléphoniques et dans la forêt. Les sentiers de randonnée pédestre sont obstrués par de nombreuses chutes d'arbres. Il faudra un peu de temps pour que tous soient remis en service car nous ne sommes pas la seule commune à avoir subi ces dégâts.

La Communauté de Communes ALPES PROVENCE VERDON « Sources de Lumière » se met en ordre de marche. La diversité des compétences exercées par chacune des cinq anciennes communautés précédentes est si importante qu'il est difficile d'harmoniser les demandes. Cette situation n'a pas été voulue mais imposée et il va nous falloir apprendre à travailler ensemble, même si c'est compliqué. Ce qui me surprend dans cette période budgétaire difficile avec les baisses des dotations des communes, l'adoption justifiée d'une taxe GEMAPI qu'il nous faudra payer, c'est le montant très élevé des subventions aux associations par la Communauté.

Pour notre commune, le taux des taxes est inchangé cette année encore.

Enfin, le recensement qui s'est déroulé en février fait apparaître une légère augmentation de la population.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, un excellent été où nous pourrons nous rencontrer lors des fêtes sur la commune, qu'elles soient patronales ou profanes.

Le Maire : Christian GATTI



Le Redoutable— Commandant Vice-Amiral Pierre-André GLANDEVES—lors de la bataille de Port-Mahon—(p 10 et 11)

Sommaire :

- Edito p1
- Etat-Civil - Naissances p2
- Etat-Civil - Décès p3
- 1er Mai au Champ p4
- Les fêtes de Val de Chalvagne p5.
- Infos CC APV p6
- Voisins Vigilants p7
- Conseil Municipal p8
- Dégâts suite aux chutes de neige. p9
- Page histoire : Les Glandevés p.10 et 11
- Infos diverses p12
-
-

VISITE DU SENATEUR SUR LA COMMUNE

Fidèle à sa promesse de visiter toutes les communes au moins une fois par an, Monsieur Jean-Yves ROUX, sénateur des A.H.P., est venu nous rencontrer en mairie.

Cette visite a été l'occasion pour le Maire de faire le point sur des dossiers de travaux en cours, des réglementations diverses et de défendre les petites communes. Nous remercions M. le sénateur pour son implication à défendre nos territoires.



Le Maire, le Sénateur et sa Collaboratrice

NAISSANCE



ETAT
CIVIL
NAISSANCE

Andréa :

Andréa Dalla Costa, fils de Pierre Dalla Costa, originaire de Moselle, et de Laëtitia Ascione, originaire du Var et petite fille de Jeannot et Dédée Pline du Champ, est né samedi 3 février à Tours. Avec Léonie et Louna, il agrandit la nouvelle génération !

Toutes nos félicitations aux parents, grands-parents et arrières grands-parents, et longue vie à ce beau bébé.



Nathan :

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de Nathan né le 13 mars 2018 à Nice. Il pesait 2 kg 750. Sa Maman Marie TAPIAU et son papa Julien BARTHELEMI sont ravis de l'arrivée de Nathan.

Toutes nos félicitations aux parents et aux grands-parents et longue vie à Nathan.



Bénédicte :

Nous apprenons la naissance de Bénédicte LEON, le 5 mai 2018 à Fréjus (83).

Sa maman Marie BIZOUERNE et son Papa Rémy LEON, ainsi que son grand frère sont très heureux de sa venue dans le foyer.

Félicitations aux parents et grands parents, et longue vie à ce bébé.

DECES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de :



M. Claude YENCE, décédé le 10 décembre 2017.

Nous ne le verrons plus arriver en quad sur la place du village : Claude YENCE nous a quitté le 10 décembre 2017. Né le 15 février 1947, marié le 11 août 1973 à CASTELLET SAINT CASSIEN avec Marie-Josée BARRY , il venait régulièrement passer ses vacances à Villevieille , dans la maison familiale de Toundoulet. Nous n'oublierons pas sa gentillesse et sa générosité. Fabricant de vaisselle, il a fourni de nombreux lots pour notre fête annuelle de Saint Nicolas.

M. Alain HERODOTE,



né le 20 novembre 1937, décédé le 19 mars 2018.

Il était sous-brigadier dans la police nationale à Cannes et venait souvent à Villevieille.

M. Jean FENOUIL, né le 5 octobre 1923 à la Seyne-sur-mer, est décédé le 20 janvier 2018 à TOULON. Il a été pendant de nombreuses années adjoint au maire de Val de Chalvagne, sous la mandature de Mme Marie-Germaine LEON.

M. Jean Marie TORCAT, décédé à l'âge de 93 ans le 18 février 2018.



Né à Gars (Alpes Maritimes) Jean Marie était bien connu des habitants de Val de Chalvagne pour sa discrétion et sa gentillesse. Marié avec Emma Grac, benjamine de la fratrie Grac de la Serre, il aimait à se ressourcer dans notre commune en s'adonnant à ses plaisirs favoris : le jardinage, la pêche et la

pétanque. Il laisse deux enfants, Yvon, apiculteur à la Serre et Alain, ainsi que huit petits-enfants.

Nous présentons toutes nos sincères condoléances et notre soutien aux familles.

AVIS
DE
DECES



La Saint-Joseph au Champ

La Saint-Joseph a été fêtée le 1^{er} mai, comme chaque année. La messe a été célébrée par Jacques RIGAUD, Curé des paroisses d'Entrevaux et d'Annot.

Les habitants de la commune se sont retrouvés après la messe pour prendre le verre de l'amitié, offert par les habitants.

Un brin de muguet a été distribué à chacun. Un grand merci à M. le Curé pour sa venue au Champ, ainsi qu'à Mme Jeanine BENINI qui a offert le muguet.

INFOS DIVERSES



Célébration de la messe de la Saint-Joseph le 1^{er} mai 2018 dans la chapelle St Joseph au hameau du Champ, par M. le Curé, Jacques RIGAUD .



Bienvenue à Pierre Lairaud—nouvel habitant de Val de Chalvagne

Pierre Lairaud, est venu s'installer sur Val de Chalvagne. Menuisier de formation, il a effectué une reconversion professionnelle dans la coutellerie artisanale, après avoir suivi une formation en Aveyron.

Il va proposer des créations personnelles, entièrement réalisées à la main, avec la possibilité de créer des couteaux sur mesure (design, choix des matériaux...)

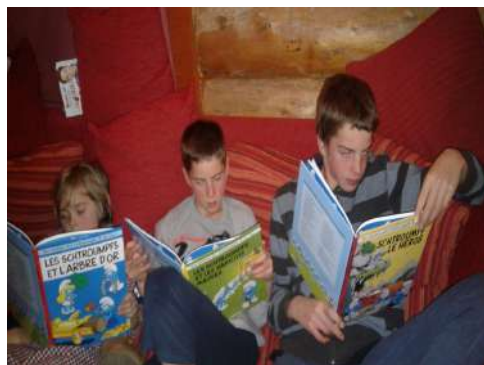
Dans un second temps, il proposera des stages allant de 3 à 5 jours afin de permettre à ceux qui le souhaitent la création et la réalisation de leur propre couteau.

Nous souhaitons une très bonne installation à Pierre Lairaud, et réussite dans ses activités.

Le Père Noël est passé sur la commune



Lénaël, Yoakim, Théo et Solal, ravis de leurs cadeaux... Merci également à Yvette et Marie-Lièze qui se sont chargées de cette tâche.

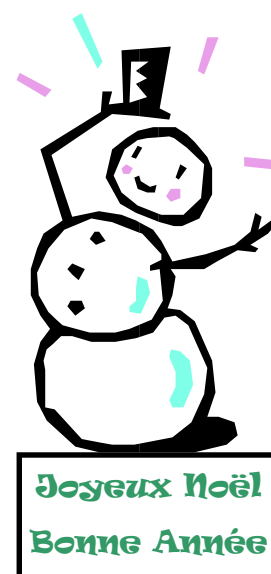


Comme chaque année, le Père Noël a fait sa distribution de cadeaux sur la Commune.

Les enfants, contents, ont remercié Père Noël.

Quand aux seniors, ils n'ont pas été oubliés. Ils ont également été gâtés : un colis de Noël a été distribué pour chacun.

Merci aux conseillers municipaux qui ont été mis à contribution..



**UN HIVER TRÈS
ENNEIGÉ...**

**LE CHAMP ET
VILLEVIEILLE SOUS LA
NEIGE, FIN FÉVRIER.**

Fêtes sur Val de Chalvagne

L'association Valentin HAUY viendra en juillet terminer sa saison, comme chaque année depuis plus de dix ans.

Fête de Val de Chalvagne, le dimanche 8 juillet 2018.

Fête de la Saint Laurent, le samedi 11 Août 2018 à Castellet-Saint-Cassien—messe à 10H30.

Fête de la Saint Nicolas le samedi 18 août 2018 à Villevieille—messe à 10H30.

Montblanc le 25 août 2018—avec messe et procession.



*Redevance des Ordures Ménagères (Information de la C.C. Alpes Provence Verdon *)*



Recyclons et évitons le gaspillage.

Dans le cadre de la démarche d'harmonisation des fonctionnements au sein de la CCAPV*, les modalités de règlements de la redevance des ordures ménagères évoluent.

Vous avez désormais la possibilité de régler votre redevance des ordures ménagères par prélèvement automatique :

- **En une fois, à échéance ;**
- **En trois fois sans frais (les 15 avril, 15 juin et 15 septembre).**

Pour mettre en place ce prélèvement automatique, vous devez retourner, rempli et accompagné d'un RIB, le formulaire « Demande de prélèvement- Redevance des Ordures Ménagères. », à la CCAPV, antenne d'Entrevaux.

Ce formulaire est disponible sur le site internet de la CCAPV, rubrique « actualités ».

Vous pouvez également vous adresser à votre antenne de rattachement.

Votre demande de prélèvement devra impérativement être adressée à votre antenne de rattachement, par voie postale ou par mail :

Secteur Annot Entrevaux

Mme GARCIA Marylène, marylene.garcia@ccapv.fr

04.93.05.41.47

CCAPV Antenne d'Entrevaux,

Place du Marché

04320 ENTREVAUX

Du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h00

En l'absence des documents indiqués dans les délais impartis, vous aurez toujours la possibilité de payer votre redevance des ordures ménagères par chèque ou par TIPI. "

* Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « source de lumière » - BP 2—04170 Saint-André-Les-Alpes.



Sitelle



Grosbec casse-noyaux

RECENSEMENT

Comme tous les 5 ans, le recensement de la commune a été effectué en février. C'est Marie-Line BARREAU, coordonnateur-agent recenseur qui s'en est chargé.

Le comptage de la population et des résidences sert au versement de dotation de l'Etat et aux diverses statistiques de l'INSEE.

Ce recensement fait ressortir 86 habitants permanents, contre 83 en 2013. La population croît lentement mais sûrement, espérons que cette tendance durera.

Pour rappel, en 1999 il y avait 48 habitants permanents!

VOISINS VIGILANTS



**VOISINS
VIGILANTS
ET SOLIDAIRES**

Le dispositif de "Participation citoyenne" (voisins vigilants & solidaires) est inspiré du concept anglo-saxon "neighbourhood watch" ("surveillance de quartier"). Il est élaboré dans le but de lutter contre les cambriolages et les agressions. L'objectif est de se protéger les uns les autres. Ce dispositif gratuit vient en complément d'un éventuel système de vidéoprotection et il est mis à la disposition des Chalvagnois pour leur confort et leur sécurité. Il permet une intervention rapide des forces de police, notamment lors de cambriolages ou de faits de délinquance.

EN QUOI CONSISTE LE DISPOSITIF "VOISINS VIGILANTS" ?

C'est un contrat moral avec les habitants en relation avec les gendarmes et les policiers municipaux : une union pour collaborer autour de valeurs communes de cohésion et de respect. Le dispositif est basé sur le principe du volontariat des riverains. Son application concrète se traduit par tout signalement de quelque chose d'anormal chez un voisin absent avec les moyens modernes de communication, afin de renseigner rapidement les forces de sécurité, dès le constat d'un événement inhabituel et suspect dans le secteur ou sur la voie publique. L'opération est également un moyen d'être informé des éventuels délits dans le secteur pour s'en prémunir rapidement.

QUEL EST LE BUT DU DISPOSITIF ?

Cette chaîne de vigilance est avant tout mise en place dans un but de dissuasion. Le but du dispositif est de former un maillage de personnes volontaires dans l'ensemble des quartiers afin d'assurer une vigilance passive dans le respect de la vie privée des concitoyens sur des déplacements ou comportements suspects et, ainsi, diminuer les cambriolages, actes de délinquance ou agressions. Il a pour principale vocation d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation et accroître l'efficacité de la prévention de proximité. L'idée est de bien se protéger les uns les autres et n'est pas à rapprocher de la délation. Le dispositif permettra également d'apporter de l'aide aux personnes âgées isolées en cas de besoin.

LE SCHÉMA D'INTERVENTION

Quand un voisin vigilant observe un fait suspect ou très inhabituel, il prévient, par tout moyen de communication, son référent de quartier (hors flagrant délit) qui, lui-même, appelle la gendarmerie pour reporter les éléments mémorisés : plaque d'immatriculation, signe distinctif, voisin concerné, coordonnées des témoins. Le rôle des "Voisins Vigilants" se limite à avoir l'œil à de possibles déplacements anodins, à des renseignements, mais ils ne se substituent pas à la police municipale ou à la gendarmerie nationale. En aucun cas, ils ne peuvent organiser des patrouilles civiles ou intervenir dans le maintien de l'ordre.

"Voisins Vigilants" permet à chaque quartier de se mobiliser de façon citoyenne pour la sécurité publique et ainsi renforcer le lien social.

Le dispositif "Voisins Vigilants" sera signalé à chaque entrée de quartier par un panneau. Des patrouilles des forces de l'ordre quadrilleront ces périmètres.



Citronnier en fleurs et en fruit

**POUR NOTRE
SECURITÉ
INSCRIVEZ-VOUS SUR
LE SITE**



CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL DE CHALVAGNE ET SENSIBILISATION À LA VIGILANCE POUR LA POPULATION

Le conseil municipal de Val de Chalvagne s'est tenu le 7 avril dernier. En début de séance, les gendarmes Nicolas HOYOS et Sarah MANAS de la brigade de gendarmerie d'Entrevaux sont venus exposer les nouvelles consignes de politique de sécurité au quotidien, le but étant de sensibiliser la population à la vigilance (participation citoyenne : exemple des Voisins Vigilants et Solidaires).

Désormais, deux gendarmes, désignés par la brigade sont référents d'une commune.

Plusieurs dispositifs (patrouilles) ont été mis en place sur le territoire :

- Opération tranquillité vacances, pour les particuliers,
- Appel à la vigilance de voisinage pour les commerçants, exploitants agricoles, etc.

Mise en place d'une brigade numérique, accessible de trois manières différentes :

- Sur internet : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Sur facebook : <https://fr-fr.facebook.com/gendarmerienationale>
- Sur twitter : <https://twitter.com/Gendarmerie>

Il a été rappelé qu'en cas d'urgence, le numéro à composer est toujours le 17.

Le Maire a remercié les gendarmes pour cette intervention, et a indiqué que s'ils le souhaitent, ils pourraient refaire ces interventions lors des prochaines fêtes sur la Commune de Val de Chalvagne.

Vote de l'ensemble des documents budgétaires : comptes administratifs M14 M40 AEP et M40 Spanc, les comptes de gestion et les budgets, ont été votés à l'unanimité.

Il n'y aura pas d'augmentation des taxes pour 2018, celles-ci restant au même taux que les années précédentes à savoir : taxe d'habitation 20,10 %, taxe foncier bâti 14,86 %, taxe foncier non bâti 41,35 %.

Divers autres sujets ont été abordés et votés : demande de subvention pour une étude de possibilité et coût de pose de compteurs d'eau sur la commune, nouveau tarif pour le SPANC, intervention d'un géomètre et actes concernant la piste dite « Jourdan », motion contre le collège multisites, soutien pour un permis de construire sur le secteur de Villevieille.

Le maire a également informés les élus de la mise en place de panneaux d'informations sur les 4 secteurs de la commune, comme prévu depuis 2017.

Les membres du CCAS ont également voté l'ensemble des documents budgétaires et ont décidé de reconduire les diverses actions en faveur des enfants et des seniors.



Les conseillers, les membres du C.C.A.S et les gendarmes Nicolas HOYOS et Sarah MANAS, lors de leur intervention.

INFOS
COMMUNE

DÉGÂTS SUITE AUX CHUTES DE NEIGE

Suite aux chutes de neige qui ont endommagé les lignes électriques, la commune a été privée de courant durant 24 h. Depuis, le courant a bien été rétabli sur l'ensemble de Val de Chalvagne.

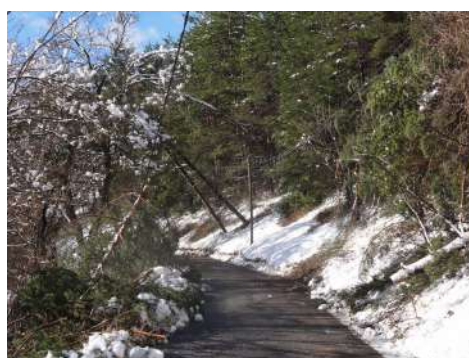
Les importantes chutes de neige du 12 avril 2018 ont provoqué la chute de nombreux arbres, tombés en travers de la route départementale 610. La circulation a été totalement interrompue sur ce secteur, obligeant le transport scolaire à faire demi-tour.

Les lignes téléphoniques ont été arrachées et de nombreux poteaux cassés. Le secteur de Fontantige et Villevieille est momentanément privé de téléphone en attente de réparation.

Les équipes du Conseil Départemental ont travaillé sans relâche afin de remettre la route en état pour la circulation. Les techniciens d'ENEDIS et d'ERDF sont également intervenus très rapidement afin de rétablir l'électricité, réparant la ligne de 20 000 volts sur le Col des Félines, ainsi que la ligne électrique située sur le Champ, emportée par la neige.

Les services de la Préfecture ont également été très efficaces dans la gestion de cette crise. Les pompiers ont sécurisé le secteur.

Un grand merci à tous ces techniciens et agents pour leur dévouement et le travail effectué.



**CHUTES DE
NEIGE LES
12 ET 13
AVRIL 2018**

PETIT BATEAU DEVIENDRA GRAND SI LES ANGLAIS LUI PRÊTENT VIE...

« *Nous ne saurons sans doute jamais qui rêvait de vaisseau au château de Castellet-Saint-Cassien*... C'est ainsi que, dans le bulletin municipal n°19, Madame Fernande GRAC conclut son article, si précieux pour la compréhension de cette famille attachante des Glandevès, sans avoir pu décider lequel des deux frères - *Jean-Baptiste* ou *Raymond-Pierre* - était l'artiste improvisé de ce monumental dessin facilement discernable sur le mur, au dernier étage de l'escalier central.

Je comprends son embarras et cependant, je ne partage pas sa suggestion d'attribuer ce dessin à un des officiers de cette famille « *à la retraite dans le château de leurs ancêtres* », et s'y ennuyant un peu car nostalgiques de leur passé sur la mer : pas plus *Raimond-Pierre de Glandevès*, l'ainé des enfants de la dernière génération, que son frère *Jean-Baptiste*. Pour quelle raison ?

Raimond-Pierre, qui avait choisi la carrière d'officier de marine, plutôt que celle de châtelain dans une vallée de bout du monde – et cependant il était l'ainé, à savoir celui qui avait hérité de la terre - arrêta subitement sa carrière, faisant un choix financier certain. Peut-être était-il soumis au mal de mer... ? Il était alors capitaine de frégate et le Roi, sur recommandation de ses conseillers pour la Marine, le fit capitaine de vaisseau en l'admettant à la retraite. Pas de nostalgie en ce qui le concernait.

Jean-Baptiste, quant à lui, était à son poste de Commandant de la Marine à Toulon, depuis 4 mois, quand eut lieu la terrible émeute du début mai 1790. Il n'eut pas l'occasion de revenir dans son château de Castellet même si, le 13 juillet 1791, il lui fut accordé un passeport pour que « *la famille aille à Entrevaux et soit aidée, si besoin.* » S'il fut nostalgique, ce fut à Nice, alors ville sarde, où il avait pu émigrer, avant de rejoindre d'autres lieux et de mourir en Espagne, au bord de la mer, près de Cadix, en regardant passer les bateaux, en 1803...

En revanche, j'imagine aisément qu'un jeune homme, tout juste Garde-marine ou bien Garde de l'Etendard, ayant à peine commencé ses classes, comme chacun des deux frères le fit, aurait très bien pu s'essayer à dessiner avec maladresse, certes, mais avec des trésors de minutie et de fidélité, un modèle de vaisseau... C'est alors que le type auquel se réfère le navire dessiné entre en scène...

Le dessin montre plutôt un modèle plus ancien que celui qu'ont pu contempler les deux jeunes gens, déjà mentionnés. Il semble que les caractéristiques affichées relèvent de la marine de la fin du XVIIIe, ou du début XVIIIe siècle, d'avant l'époque de la rénovation de notre Marine.

Pourquoi, dès lors, ne pas imaginer un « artiste » de la génération précédente, un tout jeune homme qui débutait dans l'étude de la perspective et qui essayait, maladroitement, de traduire le tracé de la poupe, vue de $\frac{3}{4}$ profil arrière si l'on peut ainsi s'exprimer, n'ayant pas encore assimilé la technique du dessin permettant de réaliser une silhouette telle que notre œil la voit...

Avec modestie et prudence, nous pourrions voir dans ce dessin un vaisseau du 3^e ou 4^e rang, au vu du nombre de canons qu'on peut envisager, et plus particulièrement d'une frégate de la décennie d'avant 1740 - 1750 ... Un navire de la génération des oncles – *Pierre-André* et *François* - le Chevalier et le Bailli, frères cadets de *Charles-François de Glandevès*, qui fut le père des neveux, ci-dessus mentionnés.

Ils furent deux marins émérites, dont les qualités d'intelligence au combat et d'humanité envers leurs hommes, ne sont plus à démontrer. Les archives concernant leurs carrières sont extrêmement émouvantes. Par exemple, le dévouement de *François*, lors de l'épisode de la Peste à Marseille, se devine dans cet extrait de l'Etat des Services du Chevalier *François de Glandevès*, dressé en 1748 : « *En 1720, 21 et partie de 22, [au] temps de la contagion, il a toujours servy dans la Majorité étant obligé de visiter journellement les galères et les hôpitaux, nonobstant les risques évidents ;sans que l'on aye eu égard à ce service par la moindre gratification, pendant que Mrs les Aides-Majors eurent tous des pensions ; le dit Chevalier de Glandevès avait pourtant servy avec l'approbation et satisfaction de tous les Commandants.* » Au passage, notons la mauvaise administration de la Marine qui récompense les uns et oublie les autres, et l'amertume (amplement justifiée pour les officiers provençaux oubliés) que pouvait ressentir un serviteur de l'Etat, tel que *Pierre-André de Glandevès*.

On peut la constater à travers les documents d'archives le concernant. Versailles et la Cour étaient si loin !...

Si le dessin dans le château a été fait par *François* adolescent, il représente probablement un navire de 1710, à l'époque où notre marine battait de l'aile et n'était pas encore rénovée... Si c'est un dessin de *Pierre-André* au même âge, c'est un modèle de frégate aux environs de 1705-07, l'époque du premier siège de Toulon.

Du rêve à la réalité, il fallut compter cinquante ans de présence anglaise menaçante en Méditerranée et, en conséquence, la décision de la France de chasser les Anglais de l'île de Minorque. En 1756, on retrouve le Vice-Amiral Pierre-André de Glandevès, qui commandait le *Redoutable*, à l'avant-garde de l'escadre française présente à la bataille de Port-Mahon, comme le montre ce détail d'un dessin de la Bibliothèque Nationale de France illustrant ce fameux « combat naval dans la Mer Méditerranée gagné par l'Armée navale de France aux ordres de M. le Marquis de la Galissonnière sur celle d'Angleterre commandée par l'Amiral Byng, le 20 may 1756. »

De droite à gauche, le premier vaisseau est le *Lion*, le suivant est le *Triton* et le troisième - le *Redoutable* - est aux ordres de *Pierre-André de Glandevès*, qui n'avait pas que des talents de commandement. Il possédait aussi un talent littéraire de chroniqueur, et a laissé un récit précieux non seulement de la bataille navale, mais aussi de l'intervention des troupes du Maréchal de Richelieu, qui durent livrer un rude combat pour emporter le fort Saint-Philippe, où se tenait la garnison britannique.

Ce « *Journal historique de la conquête de l'Isle Minorque* » fut édité la même année, en 1756... C'est peut-être l'immédiateté du récit qui explique sa vive exaltation devant une victoire héroïquement disputée et réellement mémorable, la dernière que nous remporterons contre les Anglais dans l'Atlantique. Le moment du récit est la nomination du nouveau Gouverneur de l'île :

« M. de Lannion, nommé par M. de Richelieu avec tous les applaudissements de l'Armée. Quelle scène, quel beau moment pour un Général, et pour ses troupes ! Tous le méritoient ce moment : que de sagesse, que de prudence, que de valeur, que de courage dans les Chefs comme dans les Soldats ; chacun avoit part à la victoire ; tous avoient bien fait, tous avoient bien combattu, et tous dans leur genre étoient des Héros. Jamais Roi ne fut si bien défendu que le nôtre l'a été ans la conquête de l'Isle Minorque. L'histoire en sera un jour embellie ; c'est un des beaux traits dignes d'y avoir place, et la postérité admirera surtout un assaut qui peut-être n'a point d'exemple dans les fastes des Héros. »

Pour ce qui est de la postérité, je crois pouvoir dire que *Pierre-André de Glandevès* s'est trompé... C'est pourquoi je suis ravie de vous remettre cet épisode sous les yeux.

EPILOGUE :

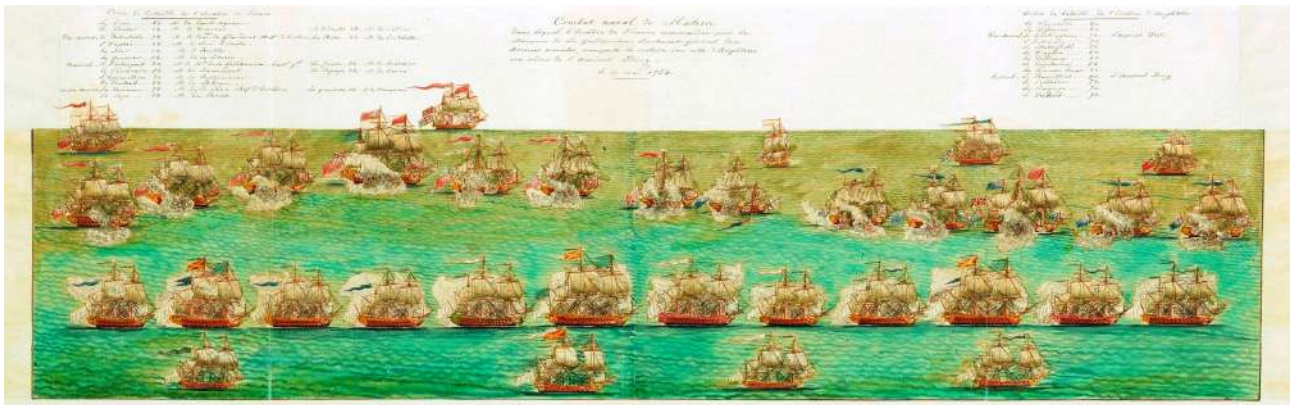
La fin est triste : pour n'avoir pas remporté la bataille, l'amiral Byng fut condamné à mort et fusillé - le texte anglais de sa condamnation emploie le verbe « *arquebusé* » - en mars 1757, sur le pont du *Monarch*, qu'il commandait, « *pour son incapacité à faire tout ce qu'il pouvait pour relever la garnison de Minorque et causer davantage de dégâts à la flotte française.* »

Note : les citations reflètent l'orthographe du XVIII^e siècle

Marie-Jeanne Gambini

« *Source : gallica.bnf. fr* »

(13006 Marseille)



Bataille du port Mahon — invasion de Minorque 1756

